



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 033-213302078-20250430-202502-CC



Décision du Maire n° 2025-02 attribuant le Marché n°202501 – lot 2 – construction d'un boulodrome couvert

Le Maire de la Commune d'IZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 09/06/2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'ordonnance du n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et particulièrement l'article R 2122-2,

Vu les crédits ouverts au budget 2025,

Considérant la consultation concernant le marché n°202501 de Travaux de construction d'un boulodrome couvert à Izon (lot 2 – bâtiment), avec l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'AMPA et du BOAMP en date du 20/02/2025,

Vu le rapport d'analyse des offres établi, présenté le 14/04/2025,

Vu l'offre de l'entreprise SMC2, classée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

De signer un marché, passé en application de la procédure prévue par le Code de la Commande Publique, en vue de réaliser les travaux de Travaux de construction d'un boulodrome couvert à Izon (lot 2 – bâtiment) avec l'entreprise SMC2 SAS située 250 rue du Petit Bois – 69440 Mornant.

ARTICLE 2 :

Ce marché est conclu pour l'année 2025.

ARTICLE 3 :

Le montant total de l'offre retenue est un décompte de prix global et forfaitaires indiqués dans l'Acte d'Engagement, soit un montant prévisionnel de 207 892.20 € HT (soit 249 470.64 € TTC).

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de LIBOURNE et notifiée à l'entreprise. Elle sera communiquée au Conseil municipal de la Commune lors de sa prochaine Assemblée.

Fait à IZON le 30/04/2025



Le Maire,

Laurent de LAUNAY